

Le dispositif PPCR - Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations - s'applique pour la catégorie C sur la période 2017/2020 avec la mise en oeuvre :

- des revalorisations indiciaires qui s'étaleront jusqu'en 2020 et du transfert « prime-point » en 2017 ;
- de la nouvelle carrière C au 1er janvier 2017.

**Pour la CGT, PPCR ne conduit ni à la revalorisation indiciaire attendue par les personnels, ni à une véritable refonte des carrières au 1er janvier 2017.**

Beaucoup de questions se posent, voire d'inquiétudes sur l'incidence des nouvelles grilles dans le déroulement de carrière. La CGT Finances Publiques vous aide à y répondre avec :

- un 4 pages "[les effets de PPCR en 2017](#)"
- un [guide présentant les mesures](#) sur la période 2016-2020

fichiers:



[Télécharger carrière\\_c\\_au\\_1er\\_janvier\\_2017.pdf](#) (790.58 Ko)



[Télécharger guide\\_carriere\\_c\\_ppcr.pdf](#) (243.65 Ko)

**Public:** [PPCR](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank

---